

au cours des deux dernières décades. Les mesures correctives permettant d'établir la concurrence du pneu et du rail sur une base équitable échappent au contrôle de la Division du chemin de fer et il est à espérer que le rapport de la Commission royale aura quelque chose d'important à dire à ce sujet. Entre temps, le champ des décisions ouvert à la Direction de ce réseau est exploré objectivement d'un double point de vue. Le premier consiste à remettre à l'étude les taux, services et techniques d'exploitation qui s'appliquent au trafic de concurrence; le second consiste à collaborer avec d'autres membres de l'Association des chemins de fer pour étudier à fond les problèmes communs, dont l'un est créé par l'absence de statistiques complètes sur l'exploitation des camions au Canada.

De plusieurs façons, l'année 1950 a été difficile pour tous ceux qui servent le Réseau National. Les événements de l'année ont mis à l'épreuve la capacité de chacun et soumis à la tension d'une grève les relations entre la Direction et le travail syndiqué. En fin de compte, il a été démontré que le Canadien National est une organisation saine et de bon fonctionnement, douée d'un grand esprit de cohésion et capable de se mesurer à des circonstances ardues.

Le président et directeur général,
D. GORDON.

Je passe maintenant au chapitre relatif au sommaire de l'exploitation, page 6.

SOMMAIRE DE L'EXPLOITATION

Voici le sommaire de l'exploitation en 1950 où sont comparés les chiffres pour 1950 et 1949:

	1950	1949
Recettes d'exploitation	\$553,831,581	\$500,723,386
Frais d'exploitation	493,997,079	478,501,660
Recette nette d'exploitation	\$ 59,834,502	\$ 22,221,726
Impôts, location de matériel et autres comptes de revenus	17,417,730	18,163,818
Applicable au paiement des intérêts	\$ 42,416,772	\$ 4,057,908
Intérêts sur les obligations entre les mains du public	24,019,158	24,302,651
Applicable au paiement des intérêts dus à l'État	\$ 18,397,614	\$ 20,244,743
Intérêts dus à l'État	21,658,849	21,798,283
Déficit de revenu	\$ 3,261,235	\$ 42,043,026

L'état des revenus apparaît à la page 26.

RECETTES D'EXPLOITATION

L'augmentation substantielle des recettes d'exploitation est attribuable à de plus hauts taux de marchandises et, à un moindre degré, à l'augmentation du trafic. Les recettes du service des marchandises ont augmenté de 13 p. 100, celles du service des voyageurs ont diminué de 7·8 p. 100 et les recettes des messageries ont été pratiquement les mêmes qu'en 1949.

Taux de marchandises

Le 25 mai, la Commission du transport du Canada a rendu un jugement final dans la cause de l'Association des chemins de fer qui avait demandé, en juillet 1948, d'augmenter de 20 p. 100 les taux de marchandises. Par des jugements successifs de la Commission, l'augmentation de 8 p. 100, en vigueur le 11 octobre 1949, a été portée à 16 p. 100 à partir du 23 mars 1950 et à 20 p. 100 à partir du 16 juin 1950. Ces jugements accordaient des augmentations particulières sur le charbon et le coke s'élevant à un total de 15c. la tonne sur les taux en vigueur avant octobre 1949.